Pour les pauses légales, dois-je me conformer aux obligations de mon employeur ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 21 janvier 2013

Bonjour,

Je vous envoie ce mail afin d'avoir une réponse si vous pouvez me renseigner.

Voila, mon employeur me demande de ne pas sortir de l'entreprise prendre mes pauses car je dois être à sa disposition et ne pas vaquer à des occupations personnelles.

Cependant beaucoup de salariés sont fumeurs et sortent de l'entreprise pour fumer, c-a-dire ils sortent en bas de l'immeuble pour fumer et à ceux-là, rien ne leur est reproché.

Notre entreprise est dans un bâtiment où il y a d'autres entreprises mais il y a aussi d'autres bâtiments à côté et au milieu de tous ces bâtiments il y a une cour où les fumeurs y vont. Ont-il le droit sachant que dans le règlement intérieur il est dit de ne pas sortir ou alors la cour est-elle considérée comme étant dans l'entreprise ?

Merci d'avance pour votre aide.

Réponse :

A la question de savoir si la cour est comprise dans l'enceinte de l'entreprise, seuls pourraient répondre votre employeur, son éventuel propriétaire ou l'éventuel syndic de copropriété.

Quant à la situation discriminante dont vous semblez être victime, vous pouvez la porter devant un conseil de Prud'hommes ou l'inspection du travail. Vous pourriez également devenir fumeur pour profiter de cet avantage, mais ce serait un mauvais conseil à vous donner !

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac